



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution
ou annotation

Le 17 mai 2012

PROCÈS-VERBAL de la cinquième séance du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 17 mai 2012 à 19h00 au Centre administratif de la MRC, 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

ÉTAIENT PRÉSENTS : monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley, madame Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Daniel Malette, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts, et formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Robert Bussièrre, maire de la municipalité de La Pêche.

ÉTAIENT ABSENTS : monsieur Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien et monsieur Edward J. McCann, maire de la municipalité de Pontiac.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Ghislain Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC.

Période de questions du public

Une période de questions fut tenue, laquelle a duré 45 minutes.

12-05-141 Adoption de l'ordre du jour

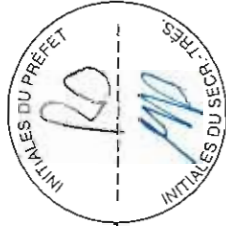
Il est **PROPOSÉ** par le **MAIRE Jean Lafrenière**
APPUYÉ par le **MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du Conseil soit adopté;

Avec les modifications suivantes :

1) Points à ajouter :

- a) 4i) Nomination de monsieur Jean Lafrenière, préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux
- b) 4j) Nomination d'un représentant de la MRC à la Table de concertation des aînés(es) et des retraités(es) de l'Outaouais (TCARO)
- c) 5i) Mandat au Service d'achat des municipalités (SAM) pour l'achat de pneus par délégation de l'exécution du processus contractuel au Centre de service partagés du Québec (CSPQ)
- d) 7c) Nomination de madame Véronique Vallée au poste temporaire de commis administratif et au service à la clientèle au service de la Cour municipale
- e) 7d) Modification à la résolution 11-11-307 « Création d'un poste temporaire, pour une période de six (6) mois, de commis administratif et au service à la clientèle au service de la Cour municipale »
- f) 8a) Autorisation au préfet et/ou au directeur général et secrétaire-trésorier pour entamer les démarches en vue de l'obtention d'un certificat de conformité du ministère de la Sécurité publique pour le centre d'appels d'urgence 9-1-1 du service de la Sécurité publique



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

Adoptée à l'unanimité

12-05-142 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Conseil
tenue le 19 avril 2012

Il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le 19 avril
2012 soit adopté, tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

12-05-143 Adoption du règlement – Règlement n° 167-12 visant à établir
les règles d'ordre et de procédures du Conseil de la MRC des
Collines-de-l'Outaouais et abrogeant le règlement n° 158-11

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en date du 19 avril 2012 par monsieur
Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte, par la présente, règlement n° 167-12 visant à
établir les règles d'ordre et de procédures du Conseil de la MRC des Collines-de-
l'Outaouais et abrogeant le règlement n° 158-11.

Une copie du projet de règlement est déposée avec le présent avis de même qu'une
demande de dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

12-05-144 Adoption du règlement n° 168-12 établissant une tarification
applicable pour des biens, services ou activités offerts par la
MRC des Collines-de-l'Outaouais et abrogeant le règlement n°
156-11

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné en date du 19 avril 2012 par monsieur
Robert Goulet, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte, par la présente, règlement n° 168-12
établissant une tarification applicable pour des biens, services ou activités offerts par
la MRC des Collines-de-l'Outaouais et abrogeant le règlement n° 156-11.

Une copie du projet de règlement est déposée avec le présent avis de même qu'une
demande de dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

12-05-145 Coopérative en soins de santé des Collines – Contribution
monétaire au 4^e tournoi de golf annuel 2012

ATTENDU QUE le 26 mai prochain, la Coopérative en soins de santé de Collines
tiendra son 4^e tournoi de golf annuel et à cet effet, sollicite la participation de la MRC
des Collines-de-l'Outaouais à titre de commanditaire;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE la Coopérative en soins de santé des Collines a été créée pour favoriser l'accessibilité à divers services de proximité en soins de santé;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde par la présente, à la Coopérative en soins de santé des Collines une contribution financière de 500 \$ pour son 4^e tournoi de golf annuel qui se tiendra le 26 mai 2012;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier la somme requise à même le poste « 02-110-00-999 » - Divers.

Adoptée à l'unanimité

**12-05-146 Modification au règlement d'emprunt 160-12 autorisant un
emprunt de 95 000 \$ pour l'achat d'un camion et deux (2)
véhicules pour la Division des enquêtes du service de la
Sécurité publique**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 12-02-045, adoptait le règlement d'emprunt 160-12 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a demandé une modification au règlement 160-12 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement d'emprunt 160-12 :

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie par la présente, l'article 2 du règlement d'emprunt 160-12 afin de se lire comme suit :

ARTICLE 2. Le Conseil décrète l'achat d'un camion ½ tonne et de deux véhicules d'enquête pour continuer d'offrir un service de qualité dans le cadre du mandat du Service de la Sécurité publique, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par monsieur Ghislain Poulin en date du 8 mai 2012 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe A et de la lettre du 4 avril 2012 signée par monsieur Denis St-Jean et détaillant les coûts inscrits à l'estimation sommaire, également jointe au règlement pour en faire partie intégrante comme annexe B.

Adoptée à l'unanimité

**12-05-147 Modification au règlement d'emprunt 161-12 autorisant un
emprunt de 119 580 \$ pour l'achat d'équipements informatiques
pour l'ensemble des services de la MRC**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 12-02-046, adoptait le règlement d'emprunt 161-12 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a demandé une modification au règlement 161-12 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement d'emprunt 161-12;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie par la présente, l'article 2 du règlement d'emprunt 161-12 afin de se lire comme suit :

ARTICLE 2.

Le Conseil décrète l'achat d'équipements informatiques pour le fonctionnement de l'ensemble des services de la MRC, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par monsieur Ghislain Poulin en date du 8 mai 2012 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe A, du plan quinquennal 2012 signée par monsieur Ghislain Poulin en date du 8 mai 2012 pour en faire partie intégrante comme annexe B et de la lettre du 4 avril 2012 signée par monsieur André Beaudoin en date du 4 avril 2012 détaillant les coûts inscrits à l'estimation sommaire, également jointe au règlement pour en faire partie intégrante comme annexe C.

Adoptée à l'unanimité

12-05-148 **Modification au règlement d'emprunt 162-12 autorisant un emprunt de 180 000 \$ pour l'achat de six (6) véhicules de patrouille pour le service de la Sécurité publique**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 12-02-047, adoptait le règlement d'emprunt 162-12 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a demandé une modification au règlement 162-12 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement d'emprunt 162-12;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie par la présente, l'article 2 du règlement d'emprunt 162-12 afin de se lire comme suit :

ARTICLE 2.

Le Conseil décrète l'achat de six (6) véhicules de patrouille pour continuer d'offrir un service de qualité dans le cadre du manda du service de la Sécurité publique, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par monsieur Ghislain Poulin en date du 8 mai 2012 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe A et de la lettre du 4 avril 2012 signée par monsieur Denis St-Jean et détaillant les coûts inscrits à l'estimation sommaire, également jointe au règlement pour en faire partie intégrante comme annexe B.

Adoptée à l'unanimité

12-05-149 **Modification au règlement d'emprunt 163-12 autorisant un emprunt de 64 000 \$ pour l'achat de divers équipements pour les services de la Sécurité publique et de l'Hygiène du milieu**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 12-02-048, adoptait le règlement d'emprunt 163-12 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a demandé une modification au règlement 163-12 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement d'emprunt 163-12;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie par la présente, l'article 2 du règlement d'emprunt 162-12 afin de se lire comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ARTICLE 2.

Le Conseil décrète l'achat d'équipements pour le fonctionnement des services de la Sécurité publique et de l'Hygiène du milieu, tel qu'il appert de l'estimation sommaire préparée par monsieur Ghislain Poulin en date du 8 mai 2012 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe A, du tableau «achat d'équipements» signé par monsieur Ghislain Poulin en date du 8 mai 2012 pour en faire partie intégrante comme annexe B et de la lettre du 4 avril 2012 signée par monsieur Denis St-Jean en date du 4 avril 2012 détaillant les coûts inscrits à l'estimation sommaire, également jointe au règlement pour en faire partie intégrante comme annexe C.

Adoptée à l'unanimité

12-05-150 Nomination de monsieur Jean Lafrenière, préfet suppléant et maire de la municipalité de Val-des-Monts, au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais

ATTENDU QUE la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., c. S-4.2) prévoit la composition et le processus de nomination des membres des conseils d'administration (C.A.) des Agences de la santé et des services sociaux (Agences) ;

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2006, tous les membres sont nommés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, et ce, à partir des listes de noms fournies par les différents organismes précisés à l'article 397 de la LSSSS ;

ATTENDU l'article 56 de la *Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux* (2011, chapitre 15) (Loi), qui entrera en vigueur le 1^{er} août 2012, prévoit une nouvelle composition pour les C.A. des Agences, dont l'ajout de cinq personnes indépendantes, choisies après consultation auprès de différents groupes ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, nommé par la présente, monsieur Jean Lafrenière, préfet suppléant et maire de la municipalité de la municipalité de Val-des-Monts, pour siéger au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

12-05-151 Nomination d'un représentant de la MRC à la Table de concertation des aînés(es) et des retraités(es) de l'Outaouais (TCARO)

ATTENDU QUE la Table de concertation des aînés et des retraités de l'Outaouais constitue le partenaire identifié par le gouvernement et les décideurs régionaux pour des fins de consultation, de concertation, d'information et de recommandation en ce qui a trait au vieillissement de la population et à la participation sociale des aînés;

ATTENDU la croissance démographique importante des aînés et prenant en compte de la nouvelle politique du gouvernement « Vieillir et vivre ensemble », les municipalités seront de plus en plus interpellées sur des enjeux qui concernent les aînés;

ATTENDU QUE monsieur Jacques Jobin, résident de la municipalité de L'Ange-Gardien, s'est montré intéressé à représenter la MRC à la TCARO;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

..o de résolution
ou annulation

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme par la présente, monsieur Jacques Jobin, résident de la municipalité de L'Ange-Gardien, pour siéger à la Table de concertation des aînés(es) et des retraités(es) de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

12-05-152 Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, la liste de chèques émis, conservées en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 1 559 197,74\$.

Je, soussigné, certifie par la présente que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.

Ghislain Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

12-05-153 **Adjudication de l'émission de billets pour un montant de 640 000\$ relativement au financement permanent du règlement d'emprunt numéro 30-96**

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

QUE la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de la Basse-Lièvre pour son emprunt du 30 mai 2012 au montant de 640 000 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro 30-96, au prix de 100,000, échéant en série **cing (5) ans** comme suit :

120 400 \$	2,95 %	30 mai 2013
124 100 \$	2,95%	30 mai 2014
127 900 \$	2,95%	30 mai 2015
131 800 \$	2,95%	30 mai 2016
135 800 \$	2,95%	30 mai 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

12-05-154 Signature d'obligations de 640 000 \$ pour le financement permanent du règlement d'emprunt numéro 30-96

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 30-96, la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais souhaite emprunter par billet un montant total de 640 000 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt numéro 30-96 en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 640 000 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **30-96** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 30 mai 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	120 400 \$
2014.	124 100 \$
2015.	127 900 \$
2016.	131 800 \$
2017.	135 800 \$

Adoptée à l'unanimité

12-05-155 Dépôt et acceptation de la Politique portant sur la gestion des petites caisses

ATTENDU QUE ce Conseil a pris connaissance du document sur la Politique portant sur la gestion des petites caisses;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte par la présente la Politique portant sur la gestion des petites caisses, en date du 17 mai 2012;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ladite Politique portant sur la gestion des petites caisses entre en vigueur à compter de l'adoption de la présente.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution
ou annotation

12-05-156 Dépôt et acceptation de la Politique portant sur les achats et les comptes à payer

ATTENDU QUE ce Conseil a pris connaissance du document sur la Politique portant sur les achats et les comptes à payer;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte par la présente la Politique portant sur les achats et les comptes à payer, en date du 17 mai 2012;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ladite Politique portant sur les achats et les comptes à payer entre en vigueur à compter de l'adoption de la présente.

Adoptée à l'unanimité

12-05-157 Dépôt et acceptation de la Politique portant sur les ventes et les comptes à recevoir

ATTENDU QUE ce Conseil a pris connaissance du document sur la Politique portant sur les ventes et les comptes à recevoir;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte par la présente la Politique portant sur les ventes et les comptes à recevoir, en date du 17 mai 2012;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ladite Politique portant sur les ventes et les comptes à recevoir entre en vigueur à compter de l'adoption de la présente.

Adoptée à l'unanimité

12-05-158 Octroi d'un contrat pour la tonte de gazon au Centre administratif et au Quartier général du service de la Sécurité publique

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un contrat pour la tonte de gazon au Centre administratif et au Quartier général du service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE monsieur Raoul Gervais a soumis une proposition pour ladite tonte de gazon au coût de, soit 120 \$ / par tonte par emplacement;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'octroi dudit contrat à Monsieur Gervais;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, par la présente, d'octroyer un contrat pour la tonte de gazon au Centre administratif et au Quartier général du service de la Sécurité publique à monsieur Raoul Gervais, au montant de 120 \$ / par tonte par emplacement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier d'approprier les sommes requises à cette fin à même les postes budgétaires suivants : « 02-130-00-522 » et « 02-210-00-522 » – Entretien et réparations - bâtiments

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier et signer toutes les modalités de ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

12-05-159 Octroi d'un contrat à Service d'entretien L.S.B.G. pour l'entretien ménager du Centre administratif et du quartier général du service de la Sécurité publique pour la période du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 12-04-122, autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à une demande de soumission sur invitation conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 pour l'entretien ménager du Centre administratif et du quartier général du service de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE les compagnies (personne) suivantes ont été invitées à soumissionner :

1. Service d'entretien L.S.B.G.
2. Entreprise commerciale RP
3. Service d'entretien 5 étoiles
4. Mireille Bourdages

ATTENDU QUE les compagnies suivantes ont déposé des offres de prix dont le résultat est décrit dans le tableau ci-après;

	Coût annuel (taxes incluses)	Coût annuel (taxes incluses)
	<u>Centre administratif</u>	<u>Quartier général</u>
Service d'entretien L.S.B.G.	20 234,68 \$	23 372,12 \$
Services d'entretien 5 étoiles	49 669,20 \$	53 808,30 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par Service d'entretien L.S.B.G. a été analysée et a été déclarée conforme en tous points au devis « Services d'entretien ménager du Centre administratif et du quartier général du service de la Sécurité publique » MRC-12-04-122 préparé par la direction générale;

ATTENDU QUE cet appel d'offres a été effectué conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC ;

**EN CONSÉQUENCE il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde, par la présente, à Service d'entretien L.S.B.G., le contrat « Services d'entretien du Centre administratif et du quartier général du service de la Sécurité publique » le tout en conformité avec le cahier des charges préparé à cet effet et au coût annuel de 20 234,68 \$ taxes incluses (19 354,72 \$ après ristourne) pour le Centre administratif et au coût de 23 372,12 \$ taxes incluses (22 355,72 \$ après ristourne) pour le quartier général du service de la Sécurité publique, coût pour un montant total annuel de 43 606,80 \$ taxes incluses (41 710,44 \$ après ristourne);



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution
ou annotation

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, son Honneur le Préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à négocier, et à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents inhérents à ce contrat;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même les postes budgétaires suivants : « 02-210-00-522 » et « 02-130-00-522 » – Entretien et réparations – bâtiments et terrains.

Adoptée à l'unanimité

12-05-160 Mandat au Service d'achat des municipalités (SAM) pour l'achat de pneus par délégation de l'exécution du processus contractuel au Centre de service partagés du Québec (CSPQ)

ATTENDU QUE la MRC a reçu une proposition du Service d'achat des municipalités (SAM) de la Fédération Québécoise des municipalités, de former, en son nom et au nom de plusieurs autres MRC intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec le SAM une entente ayant pour but l'achat de produits;

ATTENDU QUE les articles 29.9.2 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.2 du Code municipal permettent au SAM de déléguer, par entente, l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

ATTENDU QUE la MRC désire se joindre à ces achats regroupés pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche d'évaluation des besoins, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette

ET RÉSOLU QUE la MRC, confirme par la présente, son adhésion aux achats regroupés gérés par le Service d'achat pour les municipalités (SAM) pour la période du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2014 (deux ans);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la MRC confie au CSPQ, par le biais de la FQM le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents types de pneus nécessaires aux activités de la MRC;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la MRC s'engage à compléter pour le SAM, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion et la fiche d'évaluation des besoins transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la MRC estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de deux ans à environ 74 000 \$;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la MRC consent à ce que la FQM délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la MRC s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la MRC reconnaît que selon la nouvelle politique administrative du CSPQ, une redevance sera incluse ou indiquée au prix de vente du pneu.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annulation.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

12-05-161

Mandat à la firme Les Estimateurs Professionnels, Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc. pour le traitement du mandat de rénovation cadastrale 1809 dans la municipalité de La Pêche;

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 09-10-255, autorisait le directeur général et secrétaire-trésorier à signer un contrat pour la fourniture de certains services d'évaluation foncière avec la firme Les Estimateurs Professionnels, Leroux, Beaudry, Picard et Associés Inc.;

ATTENDU QUE le Service de l'évaluation foncière est privé des services de la technicienne en évaluation (rénovation cadastrale) depuis le 12 avril 2012 ;

ATTENDU QUE le Service de l'évaluation foncière et des technologies a reçu un mandat de rénovation cadastrale de la municipalité de La Pêche qui touche 2100 unités d'évaluation;

ATTENDU QUE le Service de l'évaluation foncière et des technologies doit aussi équilibrer le rôle d'évaluation de ladite municipalité de La Pêche;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires seront prises à même le budget de l'année 2012 et qu'un virement de fonds sera nécessaire;

ATTENDU QUE l'offre de service de la firme Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc. s'élève à 14 831,78\$ taxes incluses;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande d'accorder ledit mandat ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, autorise par la présente, le directeur général et secrétaire-trésorier à accorder à la firme Les Estimateurs Professionnels, Leroux, Beaudry, Picard et Associés inc. le mandat pour des services de traitement du mandat de rénovation cadastrale numéro 1809 dans la municipalité de La Pêche pour la somme de 14 831,78 \$ taxes incluses (14 186,78 \$ après ristourne);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le poste budgétaire suivant : « 02-800-00-417 » - honoraires professionnels - Évaluation municipale.

Adoptée à l'unanimité

12-05-162

Acceptation de la démission de madame Michéle Labelle, et de messieurs Jean-Marc Lapointe, Yoann Lehoux, Simon Gélinas-Thérien, Patrick Kenney, Mathieu Gauthier, aux postes de policiers temporaires, au service de la Sécurité publique

ATTENDU QUE madame Michéle Labelle, policière temporaire, a remis une lettre de démission et que sa dernière journée de travail rémunérée était le 18 avril 2012;

ATTENDU QUE messieurs Jean-Marc Lapointe, Yoann Lehoux, Simon Gélinas-Thérien, policiers temporaires, ont remis une lettre de démission et que leur dernière journée de travail rémunérée étaient le 19 avril 2012;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Kenney, policier temporaire, a remis une lettre de démission et que sa dernière journée de travail rémunérée était le 4 mai 2012;

ATTENDU QUE monsieur Mathieu Gauthier, policier temporaire, a remis une lettre de démission et que sa dernière journée de travail rémunérée était le 05 mai 2012;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande l'acceptation desdites démissions;



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte, par la présente, la démission des six (6) policiers et policières temporaires et leur offre ses meilleurs vœux de succès dans leurs projets futurs;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier et/ou la directrice du service des Ressources humaines, à négocier et à signer toutes les modalités de fin d'emploi.

Adoptée à l'unanimité

**12-05-163 Embauche de policiers sur appel au service de la Sécurité
publique**

ATTENDU QU'entre le 18 avril et le 5 mai 2102, six (6) policiers temporaires ont quitté leur poste;

ATTENDU QUE l'embauche de policiers sur appel est nécessaire pour remplacer les policiers réguliers ou à l'essai lorsqu'ils sont absents pour une cause prévue à la convention collective ou en affectation ou pour tout besoin identifié par la Direction;

ATTENDU QUE le service des Ressources humaines a fait un processus d'embauche pour remplacer les six (6) policiers temporaires qui ont démissionné;

ATTENDU QUE le service des Ressources humaines a convoqué treize (13) personnes en entrevue pour en retenir six (6);

ATTENDU QUE madame Emanuelle Chamberland ainsi que messieurs Derek Mahar, Dave McKinley, Pier-Luc Desmarais, Philippe Roy et Frédéric St-Louis ont posé leur candidature pour ledit poste, et qu'ils ont passé avec succès l'entrevue;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la nomination de madame Emanuelle Chamberland ainsi que messieurs Derek Mahar, Dave McKinley, Pier-Luc Desmarais, Philippe Roy et Frédéric St-Louis audits postes de policiers et policières sur appel au service de la Sécurité publique;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

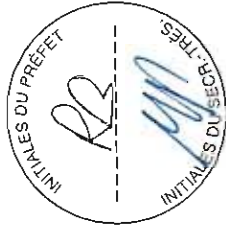
ET RÉSOLU QUE ce Conseil, nomme par la présente, messieurs Derek Mahar, Dave McKinley et Frédéric St-Louis au service de la Sécurité publique, au salaire prévu à la grille salariale des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais présentement en vigueur et ce, à partir du 8 mai 2012.

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, nomme par la présente, madame Emanuelle Chamberland ainsi que messieurs Pier-Luc Desmarais et Philippe Roy au service de la Sécurité publique, au salaire prévu à la grille salariale des policiers et policières de la MRC des Collines-de-l'Outaouais présentement en vigueur et ce, à partir du 9 mai 2012.

Adoptée à l'unanimité

**12-05-164 Nomination de madame Véronique Vallée au poste temporaire
de commis administratif et au service à la clientèle au service
de la Cour municipale**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 11-11-307, autorisait la création d'un poste temporaire de commis administratif et au service à la clientèle au service de la Cour municipale pour une période maximale de six (6) mois en 2012, soit, entre le 1^{er} juin et le 21 décembre 2012;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais

ATTENDU QUE le service des Ressources humaines a procédé à l'affichage et plus de 39 candidat(e)s ont démontré de l'intérêt pour ledit poste dont cinq (5) personnes qui furent convoquées en entrevue;

ATTENDU QUE madame Vallée a posé sa candidature pour ledit poste, qu'elle a passé avec succès l'entrevue et qu'elle s'est classée première;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la nomination de madame Véronique Vallée audit poste temporaire de commis administratif et au service à la clientèle au service de la Cour municipale;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, nommé par la présente, madame Véronique Vallée, au poste temporaire de commis administratif et au service à la clientèle temporaire au service de la Cour municipale, pour une période maximale de six (6) mois, soit, entre le 1^{er} juin et le 21 décembre 2012, au salaire prévu à la grille salariale (classe 3, échelon 1) du personnel clérical de la MRC des Collines-de-l'Outaouais présentement en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

12-05-165 **Modification à la résolution 11-11-307 - « Création d'un poste temporaire, pour une période de six (6) mois, de commis administratif et au service à la clientèle au service de la Cour municipale »**

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 11-11-307, autorisait la création d'un poste temporaire de commis administratif et au service à la clientèle au service de la Cour municipale pour une période maximale de six (6) mois en 2012, soit, entre le 1^{er} juin et le 21 décembre 2012;

ATTENDU QUE ce Conseil, par sa résolution 12-05-164, nommait madame Véronique Vallée au poste temporaire de commis administratif et au service à la clientèle au service de la Cour municipale;

ATTENDU QU'avec le surcroît de travail dû à l'augmentation du volume des constats d'infraction à traiter, le service de la Cour municipale a formulé une demande afin de devancer la date d'entrée en fonction de la candidate qui a obtenu ledit poste, au 22 mai 2012 ;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, des relations de travail et de régionalisation des services recommande la modification de la date de début et de fin dudit poste temporaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, modifie par la présente, la résolution 11-11-307 - « Création d'un poste temporaire, pour une période de six (6) mois, de commis administratif et au service à la clientèle au service de la Cour municipale » afin de changer la date de début et de fin d'emploi pour la période du 22 mai au 21 novembre 2012.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution
ou annotation

12-05-166 **Autorisation au préfet et/ou au directeur général et secrétaire-trésorier pour entamer les démarches en vue de l'obtention d'un certificat de conformité du ministère de la Sécurité publique pour le centre d'appels d'urgence 9-1-1 du service de la Sécurité publique**

ATTENDU l'entrée en vigueur des dispositions légales de la Loi sur la sécurité civile et du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 ;

ATTENDU QUE ce Conseil désire obtenir un certificat de conformité pour le centre d'urgence 9-1-1 du service de la Sécurité publique ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier à entamer le processus de certification du centre d'urgence 9-1-1 du service de la Sécurité publique auprès du ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

12-05-167 **Fonds du Pacte rural - La petite séduction de Chelsea**

ATTENDU QUE le projet rejoint le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2010-2012 (PALÉE) dans le secteur d'intervention 5.1 A du développement social au plan culturel en ce qui a trait au soutien financier au développement de partenariats, des événements, des artistes et des organismes ;

ATTENDU QUE le projet rejoint la priorité 5.1 B du PALÉE dans le secteur d'intervention en développement social quant au renforcement et l'accessibilité à la culture ;

ATTENDU QUE le projet rejoint la priorité 5.1 C du PALÉE dans le secteur d'intervention en développement social quant au développement de l'identitaire par la mise en valeur du patrimoine culturel, naturel, historique et architectural ;

ATTENDU QUE le projet rejoint la priorité 5.1 C du PALÉE dans le secteur d'intervention en développement social pour favoriser l'implication citoyenne et l'accessibilité à la culture ;

ATTENDU QUE le projet rejoint la priorité 5.2 A du PALÉE dans le secteur d'intervention en tourisme en termes d'organisation socioéconomique et du renforcement de la commercialisation ;

ATTENDU QUE le projet rejoint la priorité 5.2 B du PALÉE dans le secteur d'intervention en tourisme en termes de développement du secteur en adéquation avec la capacité de support du milieu et en développement de l'offre touristique ;

ATTENDU QUE le projet rejoint la priorité 5.2 C du PALÉE dans le secteur d'intervention en tourisme en termes de protection et de promotion de l'identitaire local par le développement du tourisme culturel ;

ATTENDU QUE le projet rejoint la priorité 5.3 C du PALÉE dans le secteur d'intervention en agroalimentaire pour la protection et la promotion de l'identitaire local par le développement du terroir et la protection du paysage culturel ;

ATTENDU QUE le projet s'insère dans le Plan d'action du pacte rural (PAPR) sur le plan de la vision d'un lieu vivant de qualité dans un cadre de développement durable ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans le PAPR en ce qui concerne l'organisation économique intégrée du tourisme ;

ATTENDU QUE le projet comporte un rayonnement national ;



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le projet rencontre à 96% la grille d'évaluation des événements à caractère culturel dans le cadre du Fonds du Pacte rural ;

ATTENDU QUE le Comité d'investissement commun (CIC) du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais a recommandé le projet en vertu de la résolution CIC-12-23 à une séance tenue le 2 mai 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, de verser une subvention maximale de 5 250 \$ du Fonds du pacte rural (FPR) à la « **Municipalité de Chelsea** », pour la réalisation du projet « **La Petite séduction de Chelsea** », selon les conditions de l'entente à être conclue avec la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

12-05-168 Fonds du Pacte rural - Agrobioforestier (année 1)

ATTENDU QUE le projet correspond au projet structurant « Banque de semences » ;

ATTENDU QUE le projet cadre aux projets structurants « Banque de terres » et « Filière bovine et horticole » ;

ATTENDU QUE cadre avec l'enjeu 5.3 B (Agroalimentaire) du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2010-2012 (PALEE) du CLD des Collines-de-l'Outaouais, soit le renforcement de la production locale afin de tendre vers une agriculture biologique ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec l'ensemble des enjeux 5.4 (Ressources naturelles) du PALÉE 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais, soit de renforcer la capacité de production, de transformation et de commercialisation des ressources locales, de développer des modèles de gestion raisonnée des ressources locales et valoriser l'exploitation des ressources et de l'occupation du territoire.

ATTENDU QUE le projet cadre à l'enjeu 5.5-A (Technologie) du PALÉE 2010-2012 du CLD des Collines-de-l'Outaouais, soit le renforcement de l'infrastructure de support au développement technologique.

ATTENDU QUE le Comité d'investissement commun (CIC) du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais a recommandé le projet en vertu de la résolution CIC-12-26 à une séance tenue le 2 mai 2012 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

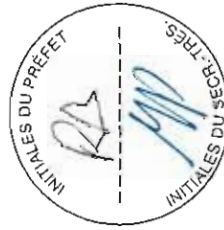
ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, de verser une subvention maximale de 14 000 \$ du Fonds du pacte rural (FPR) au « **Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais** », pour la réalisation du projet « **Année 1 - Projet agrobioforestier** » pour le volet essais de culture, selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisme.

Note : Monsieur Stephen Harris, maire de la municipalité de Cantley, enregistre sa dissidence.

Adoptée à l'unanimité

12-05-169 Fonds du Pacte rural 2007-2014 - Rapport 2011

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais est responsable de la politique nationale de la ruralité par attentes signifiées de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais tient à jour le budget du Pacte rural;

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais réalise et compile les activités dans le cadre du Pacte rural;

ATTENDU QUE le dépôt du rapport annuel 2011 du Pacte rural est prévu à la fin avril 2012 dans les obligations entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Caryl Green
APPUYÉ par le MAIRE Jean Lafrenière**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, le rapport annuel 2011 du Pacte rural tel que déposé par le CLD;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ledit rapport soit transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant la fin mai 2012.

Adoptée à l'unanimité

12-05-170 Engagements financiers du Pacte rural 2007-2014

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais est responsable de la politique nationale de la ruralité par attentes signifiées de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais tient à jour le budget du Pacte rural ;

ATTENDU QUE le dépôt de la liste officielle des engagements financiers du Pacte rural est prévu à la fin avril 2012 dans les obligations entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte par la présente, les engagements financiers 2007-2014 du Fonds du Pacte rural;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ladite liste soit transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant la fin mai 2012.

Adoptée à l'unanimité

12-05-171 Plan de travail du Pacte rural 2007-2014 révisé

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais est responsable de la politique nationale de la ruralité par attente signifiée de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le CLD des Collines-de-l'Outaouais a rédigé le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec exige une mise-à-jour annuelle du plan de travail ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte par la présente, le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 révisé tel que déposé par le CLD;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ledit plan soit transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant la fin mai 2012.

Adoptée à l'unanimité

12-05-172 **Avis de conformité au schéma d'aménagement – Règlement numéro 2011-018 modifiant le règlement de zonage numéro 98-003 de la municipalité de L'Ange-Gardien**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, portant le numéro 44-97, est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE selon l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), tout règlement par lequel une municipalité adopte ou modifie ses règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les ententes relatives à des travaux municipaux ou celui prévu à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, doit être transmis au Conseil de la MRC pour approbation;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien a adopté le règlement numéro 2011-018, modifiant le règlement de zonage numéro 98-003 aux fins d'y intégrer le nouveau cadre normatif gouvernemental relatif aux zones exposées aux glissements de terrain (mouvement de masse), et ce, de manière à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien a transmis à ce Conseil, pour fin d'approbation, une copie conforme du règlement numéro 2011-018 ainsi que la résolution adoptant ledit règlement conformément aux dispositions de la LAU;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement et de l'environnement a analysé le règlement en question et a conclu à la conformité de ce dernier aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

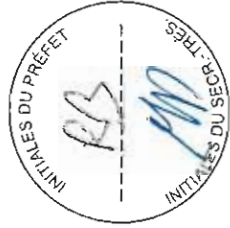
ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement numéro 2011-018 de la municipalité de L'Ange-Gardien, approuve et le déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

12-05-173 **Avis de conformité au schéma d'aménagement – Règlement numéro 2012-007 modifiant le règlement numéro 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et certificats et le règlement de zonage numéro 98-003 de la municipalité de L'Ange-Gardien**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, portant le numéro 44-97, est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE selon l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), tout règlement par lequel une municipalité adopte ou modifie ses règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les ententes relatives à des travaux municipaux ou celui prévu à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, doit être transmis au Conseil de la MRC pour approbation;



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution
ou annulation

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien a adopté le règlement numéro 2012-007 modifiant le règlement numéro 98-002 relatif aux dispositions déclaratoires, aux permis et certificats ainsi que le règlement de zonage numéro 98-003 aux fins d'encadrer certains types d'enseignes et d'ajuster la réglementation à certaine construction;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien a transmis à ce Conseil, pour fin d'approbation, une copie conforme du règlement numéro 2012-007 ainsi que la résolution adoptant ledit règlement conformément aux dispositions de la LAU;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement et de l'environnement a analysé le règlement en question et a conclu à la conformité de ce dernier aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement numéro 2012-007 de la municipalité de L'Ange-Gardien, approuve et le déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité

**12-05-174 Avis de conformité au schéma d'aménagement – Règlement
numéro 2012-008 modifiant le règlement numéro 98-002 sur les
dispositions déclaratoires, les permis et certificats et le
règlement de zonage numéro 98-003 de la municipalité de
L'Ange-Gardien**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, portant le numéro 44-97, est entré en vigueur le 4 février 1998 suite à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE selon l'article 137.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), tout règlement par lequel une municipalité adopte ou modifie ses règlements de zonage, de lotissement, de construction, sur les ententes relatives à des travaux municipaux ou celui prévu à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, doit être transmis au Conseil de la MRC pour approbation;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien a adopté le règlement numéro 2012-008 modifiant le règlement numéro 98-002 relatif aux dispositions déclaratoires, aux permis et certificats ainsi que le règlement de zonage numéro 98-003 aux fins d'autoriser la construction de complexes commerciaux, industriels ou publics-communautaires intégrés et d'encadrer ce type de construction;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien a transmis à ce Conseil, pour fin d'approbation, une copie conforme du règlement numéro 2012-008 ainsi que la résolution adoptant ledit règlement conformément aux dispositions de la LAU;

ATTENDU QUE le Service de l'aménagement et de l'environnement a analysé le règlement en question et a conclu à la conformité de ce dernier aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) et après avoir examiné le règlement numéro 2012-008 de la municipalité de L'Ange-Gardien, approuve et le déclare conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais**

12-05-175 Autorisation à la greffière de la Cour municipale à participer à une formation de GFI Solutions d'affaires qui aura lieu le 6 juin 2012 à Brossard

ATTENDU QUE GFI Solutions d'affaires organise une formation le 6 juin 2012 à Brossard;

ATTENDU QU'une nouvelle version informatique sera installée au courant de l'année 2012 et que cette formation est importante et pertinente pour le service de la Cour municipale;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances, de relations de travail et de régionalisation des services, recommande la participation de la greffière à cette formation;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Daniel Malette
APPUYÉ par le MAIRE Stephen Harris**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise par la présente, la greffière, à participer à une formation de GFI Solutions d'affaires qui aura lieu le 6 juin 2012 à Brossard, pour un montant estimé de 670 \$ incluant l'inscription, l'hébergement et les déplacements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à approprier les sommes requises pour cette fin et seront pris à même les postes budgétaires « 02-120-00-454 » - Service technique – services de formation et « 02-120-00-310 » - Frais de déplacement du personnel.

Adoptée à l'unanimité

12-05-176 Autorisation au directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à des demandes de soumissions sur invitation conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 pour l'achat d'équipements et licences informatiques

ATTENDU QUE la MRC désire procéder au remplacement de certains équipements et licences informatiques désuets;

ATTENDU QUE la MRC désire faire l'acquisition de nouveaux équipements et licences;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des soumissions sur invitation pour l'achat de ces équipements et licences;

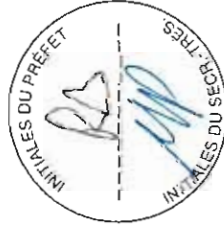
ATTENDU QUE ce Conseil a prévu le financement desdits équipements et licences par l'entremise d'un régime d'emprunt que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire s'apprête à autoriser;

ATTENDU QUE ce Conseil autorise le directeur général à procéder aux demandes de soumissions sous réserve de l'acceptation dudit régime d'emprunt;

ATTENDU QUE le Comité d'administration, de finances des relations de travail et de régionalisation des services recommande ladite demande de soumission sur invitation;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Stephen Harris
APPUYÉ par le MAIRE Daniel Malette**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, par la présente, autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à des demandes de soumissions sur invitation pour l'achat d'équipements et licences informatiques auprès d'au moins trois firmes dont l'identité demeure confidentielle conformément à la Loi, le tout en conformité avec le cahier des charges préparé à cet effet;



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité régionale de comté
des Collines-de-l'Outaouais

No de résolution
ou annotation

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents inhérents à ces demandes de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance

Le directeur général adjoint dépose et fait lecture, s'il y a lieu, de la correspondance suivante :

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET
2012-04-13	Ministre des Ressources naturelles et de la Faune	Accusé de réception - Régime actuel de gestion des cours d'eau
2012-04-18	Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire	Accusé de réception - re: projet de règlement n° 164-12
2012-04-20	Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Accusé de réception - Résolution 12-03-104 concernant la gestion des cours d'eau
2012-05-03	Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire	Programme d'infrastructures Québécoises (PIQM)

12-05-177 Levée de la séance

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE Jean Lafrenière
APPUYÉ par le MAIRE Caryl Green**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Il est 20h15.



Robert Bussière
Préfet



Ghislain Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

